



**QUAND SUIS-JE PROMOUVABLE ?
CAPD du 13 décembre 2012**

Avancements du 1^{er} Septembre 2012 au 31 Août 2013

Barème = AGS⁽¹⁾ + (Note + éventuel correctif de note*) x 2)

⁽¹⁾AGS = Ancienneté Générale des Services
= TOUS les services valables pour une retraite de fonctionnaire

SE-UNSA 54 4 rue Alfred Mézières BP53365
54015 Nancy cedex
54@se-uns.org

Vous avez accédé		Vous êtes promouvable
au 4 ^{ème} éch	entre le 1/09/10 et le 31/08/11	au G ^d choix au 5 ^{ème} éch
au 4 ^{ème} éch	entre le 1/03/10 et le 28/02/11	au choix au 5 ^{ème} éch
au 5 ^{ème} éch	entre le 1/03/10 et le 28/02/11	au G ^d choix au 6 ^{ème} éch
au 5 ^{ème} éch	entre le 1/09/09 et le 31/08/10	au choix au 6 ^{ème} éch
au 6 ^{ème} éch	entre le 1/03/10 et le 28/02/11	au G ^d choix au 7 ^{ème} éch
au 6 ^{ème} éch	entre le 1/09/09 et le 31/08/10	au choix au 7 ^{ème} éch
au 7 ^{ème} éch	entre le 1/03/10 et le 28/02/11	au G ^d choix au 8 ^{ème} éch
au 7 ^{ème} éch	entre le 1/09/09 et le 31/08/10	au choix au 8 ^{ème} éch
au 8 ^{ème} éch	entre le 1/03/10 et le 28/02/11	au G ^d choix au 9 ^{ème} éch
au 8 ^{ème} éch	entre le 1/09/08 et le 31/08/09	au choix au 9 ^{ème} éch
au 9 ^{ème} éch	entre le 1/09/09 et le 31/08/10	au G ^d choix au 10 ^{ème} éch
au 9 ^{ème} éch	entre le 1/09/08 et le 31/08/09	au choix au 10 ^{ème} éch
au 10 ^{ème} éch	entre le 1/09/09 et le 31/08/10	au G ^d choix au 11 ^{ème} éch
au 10 ^{ème} éch	entre le 1/03/08 et le 28/02/09	au choix au 11 ^{ème} éch

Les professeurs stagiaires recrutés en 2012 débutent au 3^{ème} échelon. L'accès au 4^{ème} échelon intervient après 1 an d'ancienneté au 3^{ème} échelon.

**Fiche de contrôle syndical « Promotions »
Avancement d'échelon –
CAPD du jeudi 13 décembre 2012**

Fiche à retourner dès maintenant au **SE-UNSA 54** pour contrôle, si vous êtes susceptible de changer d'échelon entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 août 2013 (*si vous êtes professeur des écoles*).

NOM :

Prénom :

NOM de jeune fille :

Date de naissance :

Tél. :

E-mail perso. :@.....

Adresse personnelle :

Code Postal / Commune :

Je suis au échelon		
depuis le		
Je suis susceptible de passer au échelon		
au grand-choix	au choix	à l'ancienneté
le	le	le
Ancienneté générale des services (AGS ⁽¹⁾) au 31/08/2012		
année(s)	mois	jour(s)
Dernière note obtenue :		
à la date du :		
* La note pédagogique est celle obtenue pendant une période de référence de 3 ans avant le 31 août précédant l'année scolaire en cours ou de la moyenne des notes obtenues durant cette période. En cas de note antérieure à cette période de référence, un correctif est appliqué. Il est de 0,25 point par année avec un maximum de 1 point.		

Vérifiez votre situation sur I-Prof ou sur votre dernier arrêté de promotion

Pour tous renseignements complémentaires **avant** la CAPD,
n'hésitez pas à nous appeler au :
03 83 32 07 23 ; 54@se-uns.org